



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B/42(1)/L.2
13 septembre 1995

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-deuxième session
Première partie
Genève, 11 septembre 1995

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LA PREMIERE PARTIE DE SA QUARANTE-DEUXIEME SESSION

Rapporteur : M. Jan Piotrowski (Pologne)

INTRODUCTION

Orateurs : Président
Directeur chargé de la CNUCED
Colombie (pour le Groupe des 77 et la Chine)
Espagne (pour l'Union européenne)

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 29 septembre 1995, à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5654 ou 5655

INTRODUCTION

1. En ouvrant la première partie de la quarante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement, le Président du Conseil nouvellement élu, M. William Rossier (Suisse), a dit qu'à sa présente session, le Conseil s'emploierait assurément à préparer activement la neuvième session de la Conférence. Cette neuvième session déterminerait les dimensions et l'orientation générales de la CNUCED et contribuerait à façonner dans leurs grandes lignes les structures de l'institution après la Conférence. La CNUCED - comme toutes les grandes institutions de coopération économique internationale - avait été créée dans un monde différent. De formidables changements étaient survenus depuis, et l'acceptation universelle des marchés et de l'entreprise privée en tant que principaux paramètres de la politique économique avait imposé une réévaluation de la coopération internationale. La CNUCED avait déjà accompli un vaste travail d'adaptation à ce nouveau contexte, notamment depuis la Conférence tenue à Carthagène en 1992. Son large mandat la conduisait à traiter de questions nouvelles à mesure que celles-ci surgissaient et à en évaluer l'intérêt et l'utilité pour la réalisation de ses objectifs de promotion du commerce international et du développement. Il était donc primordial que la CNUCED reste ouverte à toute réforme et à l'adaptation de ses structures pour pouvoir relever le défi permanent du changement. Il était aussi essentiel qu'elle exploite sa capacité de recherche et d'analyse pour s'acquitter de ses fonctions telles que définies à Carthagène et réaffirmées par l'Assemblée générale. Le mandat qu'elle avait de réaliser une analyse globale et intégrée des questions de développement et des questions connexes était également son avantage comparatif : il lui conférait une largeur de vision unique. Toute médaille ayant son revers, il y avait le risque que l'ampleur de ce mandat conduise les Etats membres à confier à la CNUCED des tâches par trop nombreuses. Il incombait aux Etats membres d'assumer leurs responsabilités et de décider de ce qu'ils voulaient que l'institution accomplisse. La CNUCED ne pouvait pas tout faire. Pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs, il faudrait peut-être rationaliser ses activités eu égard au nouveau contexte économique. La capacité de réaction et l'efficacité de la CNUCED dépendaient non seulement des qualités de dévouement et de la motivation de son secrétariat, mais aussi beaucoup des Etats membres eux-mêmes.

2. La période allant de la huitième session à la neuvième session de la Conférence avait été marquée par la conclusion du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial mondial constituait une nouvelle mission pour la CNUCED, qui avait un rôle important à jouer en aidant ces pays à tirer profit de la libéralisation du commerce mondial. L'adaptation de la CNUCED au développement rapide des techniques de communication participait de cet effort et témoignait de l'aptitude de l'institution à évoluer et à vivre avec son temps. Le programme relatif à l'"efficacité commerciale" qu'elle avait conçu et entrepris était un instrument qui devrait permettre à tous les Etats membres de tirer parti des nouvelles perspectives offertes par la révolution technologique. Aujourd'hui, l'avenir de la CNUCED s'éclaircissait à nouveau et la neuvième session de la Conférence portait la promesse de progrès supplémentaires dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Charte des Nations Unies : contribuer à l'élévation du niveau de vie, au plein emploi et à l'instauration de conditions propices au progrès et au développement économiques et sociaux.

3. Concernant le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, le Président a dit que, comme à l'accoutumée, le Rapport offrait une réflexion riche et stimulante, sans craindre de susciter la controverse. Au terme d'une analyse approfondie du chômage élevé que connaissaient les pays développés, les auteurs du Rapport rejetaient avec force l'idée que le chômage dans le Nord puisse être imputé aux importations à bas prix en provenance des pays en développement. Leur conclusion était qu'il n'y avait pas d'autre choix que celui d'un système commercial ouvert et que le problème du chômage ne pourrait certainement pas être réglé par le recours à de nouveaux obstacles au commerce. Le Rapport fournissait de bons arguments aux décideurs du Nord pour résister aux pressions protectionnistes en matière de lutte contre le chômage. Il montrait qu'il était au contraire dans leur intérêt de poursuivre une politique permettant à tous les pays de tirer profit de la libéralisation et de la mondialisation du commerce. Bien qu'un élargissement de la part de marché des pays en développement dans les pays développés puisse perturber le marché du travail dans certains secteurs, l'accroissement rapide des exportations d'articles manufacturés du Nord vers le Sud contribuait à créer de nouveaux emplois dans d'autres secteurs. Il fallait se rappeler à cet égard

que le Nord affichait vis-à-vis du Sud, dans le secteur manufacturier, un excédent commercial considérable. Le Rapport attribuait le chômage à une croissance anémique et au faible niveau de l'investissement productif. La politique économique qu'il proposait pour lutter contre le chômage était assurément controversable, puisqu'il préconisait une croissance économique tirée par l'investissement dans les pays développés, ainsi que des politiques monétaire et financière visant à abaisser les coûts d'équipement, combinées à une révision de la politique budgétaire.

4. Les auteurs du Rapport considéraient également que l'instabilité financière était l'une des principales causes de la faiblesse de l'investissement et de la croissance dans l'économie mondiale, et ils faisaient des propositions pour remédier au problème. Ils détaillaient les conditions spécifiques d'ajustement dans les pays d'Amérique latine qui avaient souffert d'un soudain - et, pour de nombreux observateurs, inattendu - reflux de capitaux. Ils faisaient valoir - sans craindre là encore de susciter une éventuelle controverse - que cette expérience montrait la nécessité pour les gouvernements d'être prêts à réglementer les flux de capitaux afin de réduire leur vulnérabilité face à de soudains apports massifs et d'éviter les problèmes qui pouvaient en découler pour la gestion macroéconomique. Les auteurs du Rapport estimaient de même que les turbulences sur les marchés des produits dérivés et les brusques mouvements des taux de change des principales monnaies appelaient des mesures visant à assurer une plus grande stabilité des marchés financiers et monétaires. Les mesures proposées comprenaient le renforcement de la surveillance financière internationale et la mise en place d'un solide encadrement juridique et institutionnel des marchés d'instruments dérivés. Cela devrait protéger le système financier de crises de grande ampleur. En outre, le Rapport préconisait une hausse du coût des transactions financières internationales par l'application d'une taxe sur les transactions de devises, afin de parvenir à une plus grande stabilité des taux de change.

5. Après avoir rappelé quelques-uns des indicateurs de croissance concernant les principaux pays et régions figurant dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, le Directeur chargé de la CNUCED a dit que la baisse du taux de croissance de la production dans les pays industrialisés augurait mal des efforts déployés pour réduire le taux élevé du chômage qui, dans nombre de ces pays, était devenu le principal problème de politique économique.

Cette situation était potentiellement lourde de conséquences pour les pays en développement, puisque l'idée gagnait du terrain dans certains milieux que le chômage était dû à la croissance des importations d'articles manufacturés à bas prix et à forte intensité de main-d'oeuvre en provenance des pays en développement, d'où la solution proposée de mettre en place des obstacles au commerce. L'application d'une telle solution annihilerait les efforts déployés par les pays en développement pour accélérer leur développement en s'intégrant dans l'économie mondiale. En outre, elle contenait en germe de nouveaux conflits commerciaux, puisqu'elle impliquait que le chômage dans un pays ne pouvait être combattu qu'au détriment des partenaires commerciaux de ce pays. De l'avis du secrétariat, cette proposition potentiellement dangereuse découlait d'une explication fondamentalement erronée du chômage dans les pays de l'OCDE. En réalité, les pays industrialisés étaient constamment excédentaires dans leur commerce d'articles manufacturés avec les pays en développement, ce qui était source d'emplois chez eux. L'argument avait été avancé que les excédents commerciaux dans le secteur manufacturier dans les pays industrialisés n'excluaient pas nécessairement des effets négatifs sur l'emploi du fait que les pays en développement exportaient des produits à plus forte intensité de main-d'oeuvre. La coïncidence d'une diminution des emplois et d'une pénétration croissante des importations dans des secteurs tels que celui des textiles et de l'habillement semblerait confirmer cette opinion. Toutefois, dans la plupart des cas, le déclin de ces secteurs dans les pays de l'OCDE était antérieur à l'accroissement des exportations des pays en développement. De plus, dans un certain nombre de pays développés, le chômage de travailleurs qualifiés avait augmenté plus vite que celui de travailleurs non qualifiés depuis la seconde moitié des années 80. Le commerce n'offrait donc qu'une explication superficielle du chômage. Il était vrai que l'évolution des structures du commerce international au cours des 20 dernières années avait eu tendance à réduire la demande de main-d'oeuvre non qualifiée dans les pays de l'OCDE. Mais la même chose s'était produite dans les années 50 et 60 sans provoquer de chômage massif. L'analyse du secrétariat montrait que la principale raison de ce phénomène aujourd'hui était le niveau beaucoup plus faible de la croissance et de l'investissement dans le monde industrialisé, et que la solution du problème du chômage résidait donc, pour l'essentiel, non pas dans des mesures visant le commerce, mais dans une accélération de l'investissement et de la croissance.

6. Au cours des deux dernières décennies, toutefois, on avait noté un ralentissement sensible de la formation de capital dans les pays industrialisés, le taux annuel de croissance de la formation de capital fixe étant tombé d'environ 6 % pour la période 1960-1973 à 2,5 % pour la période 1973-1990. Les coûts d'équipement avaient atteint des niveaux rarement enregistrés et la déréglementation financière avait aggravé l'instabilité de variables financières fondamentales telles que les taux d'intérêt et les taux de change. Une des conséquences en avait été que la consommation, les exportations et les importations étaient également devenues plus instables, et que l'investissement privé avait été découragé par l'incertitude consécutive quant à l'évolution de la demande globale.

7. Pour relancer l'investissement, il fallait tout d'abord offrir aux entreprises de meilleures perspectives quant à l'évolution de la demande. La crainte qu'une accélération de l'expansion de la demande puisse raviver l'inflation apparaissait injustifiée dans la conjoncture actuelle; aujourd'hui, une plus grande marge de manoeuvre et une flexibilité accrue sur les marchés du travail, combinées à l'intensification de la concurrence mondiale, avaient considérablement réduit la capacité des entreprises d'utiliser un accroissement de la demande de biens pour augmenter leurs prix et celle des syndicats d'en profiter pour demander une hausse des salaires. Ensuite, il faudrait offrir aux investisseurs potentiels des coûts d'équipement plus faibles et un environnement financier plus stable. La politique monétaire devrait viser à établir des taux d'intérêt bas et stables, ainsi que des taux de change stables. La réalisation de ce dernier objectif nécessiterait des interventions sur les marchés monétaires ainsi que d'éventuelles mesures pour accroître le coût de la spéculation monétaire. De plus, un accroissement de l'investissement public dans le secteur des infrastructures était essentiel à la création d'emplois dans certains pays. Le problème en l'occurrence était qu'actuellement, les décisions de dépenses publiques étaient largement entravées par des déficits budgétaires qui, quant à eux, découlaient des paiements d'intérêts sur la dette publique. Une condition préalable pour que les gouvernements puissent faire de la politique budgétaire un instrument de régulation de la demande était donc d'aborder de façon novatrice le problème d'un lourd endettement public.

8. Il ne fallait toutefois pas oublier que si un pays se lançait seul dans des politiques d'expansion de la demande et de l'investissement, cela pourrait

avoir pour conséquence de détériorer sa balance des paiements. Si ce pays était ouvert au commerce international, une proportion considérable de l'expansion de la demande profiterait à ses partenaires commerciaux, à moins que ceux-ci ne poursuivent des politiques analogues. Pour éviter des dévaluations compétitives et obtenir des taux d'intérêt bas et stables, il fallait coordonner au niveau international les politiques d'accroissement de l'emploi.

9. La région de l'Amérique latine offrait un bon exemple des méfaits de l'instabilité financière pour les pays en développement. Les apports dont avaient bénéficié ces dernières années plusieurs pays de cette région n'avaient souvent eu aucune base solide, mais avaient consisté en recettes massives, mais non renouvelables, de privatisation et en capitaux liquides à court terme attirés par des taux d'intérêt élevés et une appréciation en valeur réelle de la monnaie. L'inversion de ces flux financiers avait provoqué une grave récession au Mexique et avait indirectement aussi été préjudiciable à d'autres pays latino-américains, qui étaient une fois de plus obligés de prendre de rigoureuses mesures d'ajustement, dont d'importantes compressions de leurs importations qui avaient des répercussions négatives sur les exportations des pays développés. Les conditions d'une croissance soutenue dans les pays en développement passaient par des réformes d'orientation ayant pour effet d'améliorer la compétitivité, d'accroître l'investissement privé, en particulier le taux de réinvestissement des bénéfices, et d'augmenter l'investissement dans l'infrastructure. L'introduction de mesures de contrôle des mouvements de capitaux pour éviter les apports spéculatifs à court terme sans rapport avec le commerce et l'investissement pouvait être un important moyen de garantir un environnement macroéconomique plus stable. Si le développement des marchés de capitaux dans les pays en développement était essentiel pour une répartition efficace des ressources, il était néanmoins nécessaire de veiller à ce que ces nouveaux marchés ne soient pas dominés par une spéculation menaçant l'ensemble du secteur financier. L'expérience de plusieurs pays d'Asie, qui avaient réussi à pénétrer les marchés mondiaux, à utiliser l'épargne extérieure et à réglementer leurs systèmes financiers, était à cet égard riche d'enseignements. Lors de leur Sommet d'Halifax, les pays du G-7, inquiets des risques systémiques, avaient demandé un renforcement de la coopération internationale en matière de supervision financière en vue

de sauvegarder le système financier et d'empêcher un effritement des normes prudentielles. De plus, le FMI avait récemment approuvé le recours, dans des pays en développement, à des mesures de contrôle temporaires des flux de capitaux internationaux à court terme en cas de forte augmentation de ces flux. Tout cela montrait que la nouvelle doctrine en matière de politiques financières internationales que le secrétariat de la CNUCED préconisait depuis un certain temps déjà gagnait peut-être du terrain.

10. Concernant la préparation de la neuvième session de la Conférence, le Directeur a rappelé que lors de ses consultations du 13 juillet 1995, Son Excellence l'ambassadeur d'Afrique du Sud avait annoncé qu'en principe, son gouvernement était prêt à accueillir la Conférence au cours du premier semestre de 1996. Conformément à l'usage, un comité d'organisation de la neuvième session de la Conférence, informel et à composition ouverte, avait été constitué pour établir le texte d'une décision officielle destinée à être adoptée par le Conseil pour être ensuite soumise à l'Assemblée générale. Ce comité avait fait des propositions concernant l'organisation de la Conférence, à savoir le lieu, les dates et la structure. Des discussions supplémentaires étaient nécessaires pour définir les modalités des échanges intergouvernementaux formels et informels au cours de la période précédant la Conférence. L'objectif de ces échanges serait de façonner un consensus sur les principaux éléments du résultat possible de la Conférence, notamment en termes de décisions et de mesures d'orientation. Pour ce qui était des aspects pratiques de la préparation de la Conférence, le Directeur a dit que l'établissement de la documentation du secrétariat était bien avancé. Le principal document dont serait saisie la Conférence serait le rapport du Secrétaire général de la CNUCED, qui contiendrait des propositions d'orientation et d'action, étayées par une large analyse. Le cas échéant, le rapport serait complété par de brefs documents techniques sur des questions spécifiques. Ce rapport devrait être mis à la disposition des gouvernements dans les dernières semaines de 1995.

11. Pour ce qui était de la situation concernant les pays en développement sans littoral, le Directeur a rappelé que l'Assemblée générale avait demandé que soient organisées des consultations intergouvernementales régulières entre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et leurs partenaires de développement en vue de renforcer les mécanismes de coopération pour l'amélioration des systèmes de transport en transit.

Un cadre global pour la coopération en matière de transport en transit avait été adopté lors des dernières consultations intergouvernementales, tenues à New York en juin 1995. Ce document invitait les gouvernements des pays sans littoral et des pays de transit à poursuivre une politique plus ouverte, plus libérale et plus commerciale dans le secteur du transport en transit, qui devrait encourager une concurrence équitable dans la fourniture de services de transit et favoriser une plus grande participation du secteur privé. Les donateurs étaient invités à continuer de fournir les ressources nécessaires à la rénovation et à l'entretien des installations de transport en transit et aussi d'aider les gouvernements intéressés à formuler et appliquer les réformes structurelles et opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme de gestion commerciale du secteur du transport en transit.

12. Concernant l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, le secrétariat de la CNUCED concentrait de plus en plus son attention sur des activités visant à fournir un appui technique concret aux efforts de la nouvelle Autorité palestinienne dans les secteurs où la CNUCED possédait des capacités opérationnelles. Un programme intégré d'activités de coopération technique avait été élaboré, auquel le secrétariat mettait la dernière main après avoir tenu des consultations avec l'Autorité palestinienne. L'exécution de ce programme nécessiterait des contributions de sources tant bilatérales que multilatérales. Les débats du Conseil sur ce point et l'appui des pays membres au programme permettraient à la CNUCED de participer dans les années à venir aux efforts de la communauté internationale en faveur du redressement et de la reconstruction de l'économie palestinienne.

13. La porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Colombie) a dit qu'on notait des signes d'amélioration de la situation économique dans certains pays en développement. Il n'en restait pas moins que l'utilisation croissante de produits de remplacement des produits primaires, y compris une récupération plus efficace des déchets métalliques dans les pays développés, ne pouvait qu'accentuer le recul des prix des produits de base exportés par les pays en développement. Le taux de croissance dans les pays les moins avancés avait baissé et la diminution de l'aide publique au développement (APD) ne laissait pas d'être préoccupante pour les pays en développement et plus particulièrement pour les PMA. Parallèlement, l'accroissement démographique dans les pays en développement s'était accéléré. Une très grande pauvreté persistait dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les PMA.

Une croissance économique rapide et soutenue était la condition de tout progrès véritable en matière de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Les Accords du Cycle d'Uruguay avaient notamment eu pour effet de faire perdre aux pays en développement une partie du traitement spécial et différencié dont ils bénéficiaient auparavant dans le domaine du commerce. En outre, on notait dans plusieurs pays développés une évolution des attitudes concernant les programmes d'assistance extérieure. Les incidences de tous ces éléments sur les pays en développement devaient mobiliser une attention plus immédiate et donner lieu à une analyse approfondie.

14. Comme il était indiqué dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, le chômage était devenu un véritable fléau dans les pays développés. Les 34 millions de chômeurs recensés en 1994 posaient un formidable problème aux responsables politiques. Le Rapport montrait qu'il était par trop simpliste et dangereux d'imputer la montée du chômage et la diminution des salaires réels de certaines catégories de travailleurs à la libéralisation du commerce et de l'investissement. La cause du problème résidait plutôt dans le faible taux de croissance de la production et de l'investissement dans les pays développés eux-mêmes. L'accroissement des importations d'articles manufacturés en provenance des pays en développement avait suscité des pressions pour que soient imposés aux pays en développement des normes de travail plus élevées ou divers autres obstacles aux importations. De telles approches néomercantilistes allaient à l'encontre de la lettre et de l'esprit du Cycle d'Uruguay et contrariaient les avantages inhérents à la mondialisation et à la libéralisation du commerce. Elles étaient en particulier une menace pour les pays en développement, dont les stratégies de développement extraverties ne pouvaient réussir que si les marchés des pays développés étaient suffisamment ouverts à leurs exportations croissantes d'articles manufacturés.

15. Les pays en développement eux-mêmes avaient fait des efforts considérables pour libéraliser leur commerce extérieur. Comme le Rapport le montrait, leurs importations manufacturières contribuaient beaucoup à la création d'emplois dans les pays développés. Mais le niveau de ces importations dépendait de leurs recettes d'exportation et du financement extérieur dont ils pouvaient disposer, et toute variation de ces paramètres se répercutait sur l'emploi dans les pays développés. Le fléchissement des exportations vers les pays en développement dans les années 80 avait bien plus

contribué à la diminution de l'excédent commercial manufacturier des pays développés que l'accroissement des importations en provenance du Sud. Imposer de nouveaux obstacles au commerce, et notamment assujettir le commerce à des normes de travail plus élevées, irait à l'encontre de l'objectif visé : au lieu de résoudre le double problème du chômage et des bas salaires des travailleurs non qualifiés dans les pays développés, cela provoquerait une hausse des prix des importations et une diminution du salaire réel des travailleurs non qualifiés. Dans le même temps, il en découlerait une montée du chômage dans les pays en développement, où une hausse des coûts de main-d'oeuvre entraînerait une diminution de l'emploi, de la production et des recettes d'exportation. En revanche, la diminution du chômage dans les pays développés serait favorisée par un accroissement de la demande d'exportations des pays en développement dans les pays développés, la stabilité et l'amélioration des prix à l'exportation des biens et services des pays en développement et un accroissement de l'aide au développement. L'amélioration des normes de travail dans les pays en développement devait répondre au souci de protéger les travailleurs dans ces pays, et non à celui de sauver des emplois dans les pays développés. Un effort de coordination s'imposait donc pour dynamiser la demande et accroître l'investissement dans les pays développés. Un accroissement de leur pouvoir d'achat, une augmentation de leurs recettes d'exportation d'articles manufacturés, une amélioration des prix des produits primaires et un accès suffisant au financement extérieur permettraient aux pays en développement d'y contribuer.

16. Il serait irréaliste de compter que le système commercial international puisse évoluer dans la bonne direction, nonobstant le Cycle d'Uruguay, sans que le double problème du chômage et des bas salaires dans les pays développés à économie de marché ne soit résolu par un accroissement de la prospérité de tous. Il fallait espérer que la coopération internationale nécessaire pour obtenir un tel résultat ne faillirait pas malgré la fin de la guerre froide - et que l'on ne reviendrait pas aux situations internationales de concurrence et de conflit qu'on avait connues dans les années 30. Les Accords du Cycle d'Uruguay devraient conduire à un système commercial ouvert et reposant sur des règles. Les pays développés devaient résister aux pressions tendant à imposer de nouveaux obstacles en vue de limiter l'accès aux marchés accordé aux pays en développement par les Accords du Cycle d'Uruguay. Il était tout aussi important de veiller à ce que les Accords soient appliqués

dans leur lettre comme dans leur esprit. Parallèlement, la décision ministérielle de Marrakech relative à l'aide aux PMA devait maintenant être concrétisée et rapidement appliquée.

17. L'adoption par le Club de Paris des nouvelles conditions de Naples avait été un progrès sensible, mais les résultats étaient loin de répondre aux attentes et l'application de ces conditions avait été assez timorée. Les critères d'admissibilité avaient indûment limité le nombre de pays pouvant bénéficier du traitement le plus favorable. De plus, les restrictions d'ordre budgétaire, juridique ou politique à une réduction de la dette auxquelles étaient confrontés certains créanciers risquaient d'empêcher une véritable réduction - ô combien nécessaire - de l'encours de la dette extérieure. Enfin, l'éventail des dettes pouvant faire l'objet d'une opération de réduction avait été considérablement réduit. Si les conditions de Naples pouvaient contribuer à une diminution notable du ratio du service de la dette d'un certain nombre de pays à faible revenu, ce ratio resterait, pour de nombreux pays, encore trop élevé.

18. La plus grande attention devait être accordée à la dette des pays à faible revenu lourdement endettés à l'égard des institutions financières multilatérales. Ces institutions avaient certes déjà pris quelques mesures d'allègement, mais celles-ci n'étaient pas suffisantes pour régler le problème des arriérés et empêcher le service de la dette multilatérale de s'accroître dans des proportions dangereuses dans un certain nombre de pays. Les mécanismes actuels devaient être encore améliorés, par exemple en permettant une suspension des paiements d'intérêts sur les arriérés et des obligations courantes au titre du service de la dette. Mais cela resterait insuffisant aussi longtemps que le problème du financement ne serait pas résolu. Un certain nombre de propositions constructives avaient récemment été faites en vue d'alléger encore la dette multilatérale sans détourner l'aide au développement d'autres fins ou solliciter davantage les donateurs bilatéraux. On pouvait notamment citer parmi ces propositions la vente d'une partie des réserves d'or du FMI, une nouvelle allocation de DTS, dont la vente contribuerait en partie à alléger la dette multilatérale, et la mobilisation des réserves et des provisions pour créances douteuses des institutions financières multilatérales. L'une des principales préoccupations des pays en développement était l'instabilité des marchés financiers internationaux. Il faudrait renforcer la capacité de ces pays de contrôler les mouvements

de capitaux, de gérer leur taux de change et de mener des politiques monétaires et budgétaires protégées de l'instabilité des marchés financiers internationaux. Toutes ces propositions devaient être examinées d'urgence et dans un esprit ouvert, et le secrétariat de la CNUCED devrait en analyser la viabilité et présenter des études à cet égard.

19. Concernant le point de l'ordre du jour relatif aux mesures spécifiques en faveur des pays en développement sans littoral, le Groupe des 77 et la Chine considéraient que les principes de l'avantage réciproque et du respect de l'autonomie des Etats devraient constituer la base de toute entente entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit. Il fallait reconnaître qu'il s'agissait fondamentalement de mettre en place des infrastructures adéquates pour le mouvement des marchandises en transit. Les institutions et les pays donateurs devraient aider à créer et à entretenir les infrastructures nécessaires dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. Le Groupe des 77 et la Chine approuvaient les recommandations énoncées dans le Cadre global pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et la communauté des donateurs (adopté à New York en juin 1995), qui constituait un vaste ensemble de mesures et de modalités pour la promotion de systèmes de transport en transit économiques et financièrement viables et autonomes. Un aspect fondamental était notamment la recommandation adressée aux gouvernements des pays en développement sans littoral et de transit de faire des efforts concertés pour instaurer un régime libéral permettant une libre concurrence pour la fourniture de services de transport en transit et encourageant le secteur privé à jouer un plus grand rôle à cet égard. Cela contribuerait à une amélioration sensible de la qualité des services de transit offerts à la clientèle à un moindre coût. Le Groupe des 77 et la Chine approuvaient également les mécanismes de suivi proposés dans le document susmentionné, où il était demandé à la CNUCED et aux commissions économiques régionales de suivre plus activement la mise en oeuvre des mesures de coopération convenues, et aux donateurs d'intensifier leur appui.

20. Le Groupe des 77 et la Chine avaient pris note avec satisfaction du rapport du secrétariat relatif à l'évolution de l'économie palestinienne, de son analyse de l'importance croissante du rôle de l'investissement privé et des perspectives d'un développement soutenu de l'économie, ainsi que

de l'identification des besoins se prêtant à une assistance de la part de la communauté internationale. La porte-parole a en particulier loué le secrétariat d'avoir pris l'initiative d'élaborer un programme global et intégré d'activités de coopération technique à l'appui du commerce, du financement et des services connexes palestiniens. Les domaines visés par le programme illustraient la compétence et la capacité bien établies de la CNUCED en matière d'activités opérationnelles. Le Groupe des 77 demandait instamment aux Etats membres de la CNUCED, notamment aux donateurs, d'apporter leur soutien moral et matériel à la mise en oeuvre, selon le calendrier envisagé, du programme.

21. Concernant la préparation de la neuvième session de la Conférence, la porte-parole a dit qu'à la suite de l'approbation de l'ordre du jour provisoire de cette neuvième session à la deuxième partie de la quarante et unième session du Conseil, le Groupe des 77 et la Chine avaient engagé des préparations de fond de la Conférence, et avaient intensifié leurs activités préparatoires dès l'annonce du lieu où se tiendrait la neuvième session. Les travaux conduits par les trois présidents des groupes de travail du Comité préparatoire du Groupe des 77 étaient bien avancés. La Conférence évaluerait les travaux réalisés par la CNUCED depuis sa huitième session, ainsi que les réformes institutionnelles adoptées à cette session, mais elle examinerait aussi l'activité future de la CNUCED, y compris ses relations avec d'autres institutions internationales. S'appuyant sur le mandat de la CNUCED, et dans la perspective d'un renforcement du système des Nations Unies, la Conférence devrait permettre à la CNUCED d'accroître son efficacité en tant qu'instrument de promotion du développement et de l'intégration totale des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, dans l'économie mondiale et le système commercial international. La CNUCED avait été et devrait rester une force d'équilibrage - garantissant une pluralité audacieuse et novatrice de pensée à un moment où se dessinait le danger d'une domination croissante des institutions de Bretton Woods. Il fallait s'opposer à toute tentative de réduire le rôle de la CNUCED. Le Groupe des 77 et la Chine étaient fermement convaincus que la CNUCED en tant qu'institution était désormais habilitée à exercer pleinement son mandat en matière de promotion du développement, en particulier eu égard à la mondialisation de l'économie internationale et à l'interdépendance économique croissante des Etats et à ses incidences sur les pays en développement. Le Groupe des 77 restait attaché

à la CNUCED en tant qu'institution dont l'intérêt et l'utilité s'étaient accrus du fait de la création de l'OMC, laquelle avait renforcé la nécessité de disposer, avec la CNUCED, d'une organisation traitant des grandes orientations du commerce dans une optique affirmée de développement.

22. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la quarante-deuxième session du Conseil se tenait à un moment où un certain nombre d'événements de la plus haute importance pour le développement se produisaient ou étaient sur le point de se concrétiser, s'agissant notamment de la préparation de la neuvième session de la Conférence et de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. L'Union européenne avait déjà indiqué en d'autres occasions l'importance qu'elle attachait à la neuvième session de la Conférence, qui permettrait à la CNUCED de définir son rôle futur. La neuvième session devrait également permettre de préciser les modalités de la contribution de la CNUCED à l'oeuvre de développement dans les domaines de compétence de l'institution, à savoir la promotion du commerce en tant qu'instrument du développement. La Conférence de Carthagène avait assurément donné un nouvel élan à la CNUCED. L'esprit de Carthagène qui avait guidé les travaux de la CNUCED pendant près de quatre ans devrait aider les délégations à adapter la CNUCED aux nouveaux enjeux auxquels l'institution était désormais confrontée. La mondialisation et la libéralisation du commerce, ainsi que la création de l'OMC, offraient à la CNUCED la possibilité de fixer de nouvelles priorités dans ses travaux, en insistant sur la dimension du développement. L'Union européenne estimait que la CNUCED devait envisager la nécessité de se doter d'une structure institutionnelle qui serait flexible et efficiente et, tout en préservant les idées déjà formulées à Carthagène, intensifierait les efforts de promotion du développement par le commerce, la collaboration et l'association entre les Etats membres de la Conférence et une bonne gestion nationale et internationale. Il fallait tenir compte des besoins particuliers des pays, notamment des PMA, qui avaient encore beaucoup de chemin à parcourir dans la voie du développement, et il ne fallait pas perdre de vue la nécessité de respecter les droits de l'homme et les principes de démocratie et de bonne gestion. L'Union européenne se félicitait des travaux engagés pour la préparation de la tenue en Afrique du Sud de la neuvième session de la Conférence. Elle tenait à remercier une fois de plus le Gouvernement sud-africain de s'être généreusement proposé

d'accueillir la Conférence. Les Etats membres de l'Union européenne étaient disposés à coopérer pleinement à la préparation de la Conférence.

23. Concernant la prochaine réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, à New York, le porte-parole a dit que la situation de ces pays était peut-être à l'heure actuelle la principale préoccupation de la CNUCED et de ses membres. L'Union européenne comptait sur un débat constructif à New York et coopérerait avec ses partenaires pour parvenir à un résultat positif afin d'aider les PMA dans leurs efforts de développement.

* * *

24. A sa 862ème séance plénière (séance d'ouverture), le 11 septembre 1995, le Conseil du commerce et du développement a rendu hommage à la mémoire de M. Shahen Abrahamian, éminent fonctionnaire du secrétariat de la CNUCED et administrateur chargé de la Division de l'interdépendance globale, décédé le 20 août 1995. Des déclarations ont été prononcées à cet égard par M. William Rossier (Suisse), président du Conseil, par le Directeur chargé de la CNUCED, par la porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine, et par le porte-parole de l'Union européenne. Le Conseil a décidé de dédier le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, à la mémoire de M. Abrahamian. Au nom du Conseil, le Président a également adressé ses condoléances à la veuve de M. Abrahamian et à ses deux enfants.
